

CARTE PROFESSIONNELLE DE COMMERÇANT AMBULANT

Association

Demande initiale de carte professionnelle

- ✓ Imprimé de demande dument complété et signé par le chef d'entreprise : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R14000>
- ✓ Personne de nationalité française : copie de la pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité
- ✓ Personne de nationalité étrangère résidant en France :
 - *Ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace économique européen* : copie de la pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, si nécessaire traduit en français
 - *Autres ressortissants* : copie de la carte de séjour ou du récépissé de demande de titre de séjour à jour et en cours de validité
- ✓ Personne de nationalité étrangère ne résidant pas en France : copie de la pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, si nécessaire traduit en français
- ✓ 1 photographie d'identité récente et en couleur [au format officiel](#)
- ✓ Copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture
- ✓ Copie de l'avis de situation INSEE
- ✓ Copie des statuts de l'association mentionnant l'activité commerciale
- ✓ Rémunération pour l'instruction et la délivrance de la carte : 30 euros (arrêté du 19 juillet 2019)

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

Déclaration en ligne : www.cciwebstore.fr – Rubrique : FORMALITES ET CARTES PROFESSIONNELLES